

ÉLECTIONS AUX TROIS CONSEILS CENTRAUX

**RENOUVELLEMENT COMPLET
DES COLLEGES USAGERS ET
RENOUVELLEMENT PARTIEL DU
COLLEGE D DE LA COMMISSION DE LA
RECHERCHE**

2022

PLAN DE COMMUNICATION

LES MODALITÉS

La campagne de la communication liée aux scrutins 2022 s'appliquera exclusivement durant la période électorale.

LES SUPPORTS

Site dédié :

Un site dédié elections.parisnanterre.fr sera consultable en permanence et rassemblera au fur et à mesure les documents relatifs aux élections (les arrêtés, le calendrier, les professions de foi, le plan de communication, les formulaires). Il pourra y avoir également sur ce site des renvois vers les blogs (ou sites) éventuels des listes candidates. Suite au comité électoral consultatif du 25 mars 2022, les mandataires des listes intéressées pourront envoyer les liens vers leur blog ou leur site au SAJI à l'adresse : election@liste.parisnanterre.fr. Ces renvois figureront ainsi sur le site des élections.

Site institutionnel :

Un focus « élections » sera visible sur les différents portails du site institutionnel : portail institutionnel et portail étudiant, sous forme de visuels défilants (« carrousels ») et de visuels « À la une ».

Supports de communication numérique :

- **Webzine mensuel Point Commun** : un article renverra vers le site elections.parisnanterre.fr ;
- **Écrans dynamiques** : les listes candidates pourront diffuser des annonces sur les écrans d'affichage dynamiques de l'université. Dans un souci d'équité, chaque liste candidate disposera du même nombre d'annonces (1 annonce par liste, la durée d'affichage d'une annonce étant de 20 secondes). Le contenu des annonces doit être fourni à la Direction de la

communication par les mandataires désignés.

Le mandataire de chaque liste devra envoyer le contenu de son annonce à la Direction de la communication à l'adresse générique : service.communication@liste.parisnanterre.fr à partir du lundi 28 février 2022 et jusqu'au lundi 05 mars 2022 à 12h00 au plus tard.

La diffusion se déroulera durant la semaine précédant le scrutin. L'envoi des contenus s'effectue jusqu'à la date limite de dépôt des candidatures.

La Direction de la communication n'aura qu'un rôle matériel et technique de diffusion des annonces.

Le contenu éditorial sera entièrement de la responsabilité des mandataires en question. L'ordre d'apparition des annonces de chaque liste sera tiré au sort durant le comité électoral consultatif du 25 mars 2022 en présence des représentants de chaque liste.

🕒 **Sous quelle forme envoyer le contenu des annonces ?**

Il est impératif de nous communiquer votre texte par mail en remplissant chacun des champs ci-dessous :

- Champs 1 : Titre : 50 caractères maximum (espaces inclus)
- Champs 2 : Description : 5 lignes de 30 caractères maximum par ligne (espaces inclus)
- Champs 3 : Pied de page : 90 caractères maximum (espaces inclus)
- Champs 4 : Image ou logo en format .png ou .jpg // résolution minimum 150 dpi (taille maximum 10 Mo)

Image : Format .png ou .jpeg
Résolution minimum 150 dpi
Taille maximum 10mo

Titre : 50 caractères maximum,
espaces compris

Description : 5 lignes de 30
caractères chacune maximum,
espaces compris

**Reprise du prêt
d'ordinateurs et d'iPads !**
Depuis le lundi 2 octobre, vous
pouvez emprunter un ordinateur, un
iPad ou une liseuse à la BU.
+d'infos sur scd.parisnanterre.fr

Tous les étudiants majeurs de l'Université inscrits pour
l'année en cours peuvent emprunter.

Pied de page : 90 caractères maximum,
Espaces compris

Supports imprimés :

Pour chaque liste candidate, il est possible d'imprimer un document de campagne (professions de foi, tracts, etc.) sur 1 recto en noir et blanc à hauteur de 10 % du nombre d'électeurs (à confirmer par celles-ci lors du comité électoral d'examen des candidatures). Chaque liste candidate devra impérativement indiquer apposer sur son document de campagne la mention suivante : « A ne pas jeter sur la voie publique ». **A défaut de cette mention, les documents de campagne ne feront pas l'objet d'une impression.**

Des affiches (format A3 – 297 x 420 mm) seront réalisées par la Direction de la communication. Elles seront dédiées uniquement à l'information générale relative aux scrutins, aux modalités et un renvoi aux lieux de vote. Elles seront apposées dans l'ensemble des parties communes (les halls de tous les bâtiments et les lieux de vie de l'université).

Des affiches (format A3 – 297 x 420 mm) sensibilisant sur l'information relative aux scrutins pourront être réalisées par la Direction de la communication pour affichage au sein des services et des composantes de l'université.

Des kakémonos indiquant et matérialisant sur place, les attributions des conseils centraux seront mis en place sur les sites de Nanterre, Ville-d'Avray et Saint-Cloud.

Des kakémonos indiquant les modalités de vote pour la salle E01 du bâtiment Ramnoux seront réalisés.

Affichage sur la bâche d'accueil façade Ramnoux/Gare Nanterre - Université : les dates de scrutins seront indiquées sur la bâche apposée sur la bâtiment Ramnoux qui sera affichée en avril.

L'ensemble de supports imprimés seront diffusés dans l'ensemble des parties communes (les halls de tous les bâtiments et les lieux de vie) de l'université incluant le site de Ville-d'Avray, celui de Saint-Cloud et celui du PULV.

Mails d'information et de rappel :

Afin d'informer les usagers sur le processus électoral, la Direction de la communication propose d'envoyer des mails d'information (calendrier, dates butoirs, affichage des listes, etc.) pendant la campagne électorale :

- **lundi 07 mars 2022** : communication sur le calendrier électoral, la diffusion des arrêtés, le plan de communication, et le lien vers le site Internet ;
- **mercredi 09 mars** : affichage des listes électorales + actualité site ;
- **mercredi 10 mars** : communication sur les délais de dépôt des candidatures, de procurations et d'inscription sur les listes électorales + information relative à l'existence de listes de diffusion (sous réserve de signature de la charte) et exercice du droit de rétractation (48h) ;
- **du lundi 07 mars au lundi 21 mars 2022 à 12h00** : envoi des professions de foi réduites (format écran) à la Direction de la communication jusqu'à la date limite de dépôt de candidatures : service.communication@liste.parisnanterre.fr ;
- **le vendredi 18 mars 2022 (précédant la date limite de dépôt des candidatures)** : rappel de la date limite de dépôt des candidatures (lundi 21 mars 2022) ;
- **le lundi suivant la date limite de dépôt de candidatures et après le comité électoral consultatif** : communication des candidatures, professions de foi (complètes) et rappel des dates limites d'inscription sur les listes électorales ;
- **du lundi 28 mars au vendredi 1^{er} avril 2022** : diffusion des Professions de foi réduites sur les écrans ;
- **le lundi 28 mars 2022** : rappel de la date du scrutin ;
- **le mardi 29 mars 2022** : rappel sur la clôture des bureaux d'enregistrement des procurations.

Chaque mail d'information sera envoyé à tous les usagers inscrits à l'université sur la liste de diffusion dédiée aux étudiants.

Mails de campagne des listes candidates sur des listes de diffusion des usagers :

Les listes de diffusion dédiées à la communication électorale permettent aux mandataires des listes candidates de diffuser leurs textes de communication en adressant leurs messages aux électeurs. Les mandataires devront adresser leurs messages depuis leur adresse mail mentionnée sur le formulaire « liste de candidatures ».

Préalablement à la transmission de ces listes de diffusion aux mandataires, et conformément à la loi « Informatique et Libertés », les électeurs disposeront d'un délai de 48 heures pour exercer leur droit d'opposition à figurer sur ces listes. Passé ce délai, chaque électeur pourra ensuite se désinscrire de chaque liste candidate en suivant la procédure indiquée au bas des messages.

Les futurs mandataires de listes candidates des usagers pourront diffuser des messages sur ces listes de diffusion avant les commissions électorales de validation des candidatures et à partir de la mise à disposition des formulaires de candidatures jusqu'à la veille du scrutin.

À cette fin, les futurs mandataires devront remplir un formulaire et signer la charte de bon usage des listes de diffusion auprès du SAJI et ce à partir du 18 février 2022. Pour ce faire, il est impératif de prendre rendez-vous avec le SAJI via l'adresse : election@liste.parisnanterre.fr

À la suite du comité électoral consultatif du 25 mars 2022, seuls les mandataires dont les listes de candidature auront été validées pourront continuer à communiquer sur ces listes de diffusion.

Pour tout problème de communication sur ces listes de diffusion, veuillez contacter la Direction des Ressources Informatiques sur cette adresse : elections-dri@liste.parisnanterre.fr.

Affichage des listes électorales :

Un affichage des listes électorales (version papier) au hall du bâtiment Grappin du campus de Nanterre de l'Université Paris Nanterre sera effectué. Un affichage numérique sera également privilégié (sous réserve de la validation de la DRI).

Ces mêmes documents seront également mis à la disposition des composantes et services de l'université (campus de Nanterre, site de Ville-d'Avray, de Saint-Cloud et du PULV) à partir d'un espace de partage dédié.

Réunions organisées par les listes candidates :

L'université s'engage, dans la mesure du possible et sous réserve des disponibilités, des préconisations de sécurité et dans le respect des gestes barrières visant à respecter les consignes sanitaires en vigueur, à mettre à disposition des locaux pour l'organisation des réunions d'information.

Seuls les mandataires des listes candidates peuvent envoyer une demande de réservation. Cette demande devra préciser le nombre de personnes attendues, les horaires et le type de salle (standard ou avec vidéo projecteur).

Pour le campus de Nanterre : merci d'envoyer votre demande intitulée « élections universitaires 2022 » à l'adresse suivante : cellule-ade@liste.parisnanterre.fr.

Pour le site de Ville-d'Avray : merci d'envoyer votre demande intitulée « élections universitaires 2022 » à l'adresse suivante : sandrine.goupil@parisnanterre.fr.

Pour le site de Saint-Cloud : merci d'envoyer votre demande intitulée « élections universitaires 2022 » à l'adresse suivante : helene.aldeano@parisnanterre.fr.

